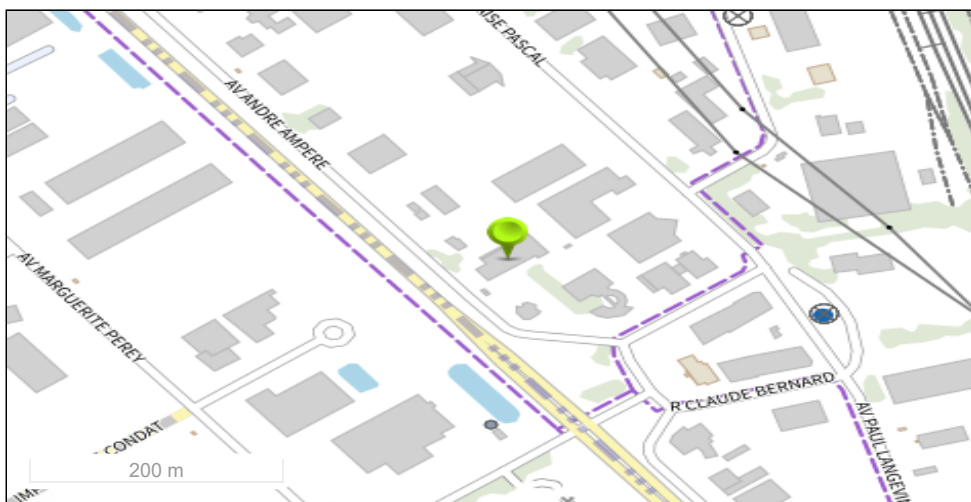


# SSP0006494

## Fiche Détaillée

### Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement SSP0006494  
 Nom usuel DAM  
 Code INSEE de l'établissement 77296  
 Commune principale MOISSY CRAMAYEL  
 Plan de situation



Emplacement de l'établissement

Fond de carte PLAN IGN ©

Nombre d'information de l'administration 1  
 Historique des informations de l'administration

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
Non renseigné			

### Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration  
 Code INSEE Non renseigné  
 Date de dernière mise à jour Non renseignée  
 Nom Usuel Non renseigné  
 Autre(s) identifiant(s) Non renseignés  
 Code INSEE de l'information de l'administration Non renseigné  
 Environnement

La société DAM exerçait une activité de dépollution automobile. Dans le cadre de la cession / vente de son terrain, un diagnostic des sols a été réalisé, afin de déterminer si les activités du site ont engendré une pollution au droit du sol. Les sources potentielles de pollution étaient une cuve aérienne de récupération des huiles, le stockage de pièces détachées, de moteurs et de véhicules divers. Le bureau d'études précise que l'ensemble des terrains du site sont recouverts soit, à l'intérieur, par une dalle de béton, soit, à l'extérieur, par de l'enrobé.

Les analyses ont mis en évidence :

- 32 mg/kg d'arsenic,
- 37 mg/kg de cuivre,
- 0,38 mg/kg de mercure.

Le bureau d'études a conclu à un léger impact en métaux au niveau de la cuve aérienne. Les teneurs rencontrées sont légèrement supérieures au bruit de fond géochimique.

D'après le bureau d'études, aux vu des sondages et des analyses réalisées en laboratoire, la poursuite d'une activité de type commercial ne nécessite pas de disposition particulière concernant l'occupation du terrain.

Observations: Par courrier du 17 octobre 2002, l'inspection des installations classées a demandé à l'exploitant de préciser la destination et les modes d'éliminations de déchets liquides et que les analyses des eaux de la nappe phréatique au droit du site soient réalisées par un laboratoire agréé. Cette demande est restée sans suite.

Description Non renseignée  
 Polluant(s) identifié(s) Non renseigné(s)

Action(s) instruite(s)  
Document(s) associé(s)  
Carte(s) et plan(s)

Non renseignée(s)  
Non renseigné(s)

<input type="checkbox"/>	Emprise Instruction
<i>Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©</i>	

Parcelle(s) concernée(s)

Non renseignée(s)

### Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle SSP00064940101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire

SSP000649401

Ancien identifiant SIS

77SIS11107

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE

77296

Date de dernière mise à jour

29/09/2020

Date de l'Arrêté Préfectoral

Non renseignée

Nom(s) Usuel(s)

Non renseigné

Description

La société DAM exerçait une activité de dépollution automobile. Dans le cadre de la cession / vente de son terrain, un diagnostic des sols a été réalisé, afin de déterminer si les activités du site ont engendré une pollution au droit du sol. Les sources potentielles de pollution étaient une cuve aérienne de récupération des huiles, le stockage de pièces détachées, de moteurs et de véhicules divers. Le bureau d'études précise que l'ensemble des terrains du site sont recouverts soit, à l'intérieur, par une dalle de béton, soit, à l'extérieur, par de l'enrobé.

Les analyses ont mis en évidence :

- 32 mg/kg d'arsenic,
- 37 mg/kg de cuivre,
- 0,38 mg/kg de mercure.

Le bureau d'études a conclu à un léger impact en métaux au niveau de la cuve aérienne. Les teneurs rencontrées sont légèrement supérieures au bruit de fond géochimique.

D'après le bureau d'études, aux vu des sondages et des analyses réalisées en laboratoire, la poursuite d'une activité de type commercial ne nécessite pas de disposition particulière concernant l'occupation du terrain.

Observations: Par courrier du 17 octobre 2002, l'inspection des installations classées a demandé à l'exploitant de préciser la destination et les modes d'éliminations de déchets liquides et que les analyses des eaux de la nappe phréatique au droit du site soient réalisées par un laboratoire agréé. Cette demande est restée sans suite.

Document(s) associé(s)

Document diffusable	Titre du document	Type du document
↓ <a href="#">Télécharger</a>	Plan des sondages	
↓ <a href="#">Télécharger</a>	Localisation du site	
↓ <a href="#">Télécharger</a>	Résultats d'analyses	

Carte(s) et plan(s)

--



Emprise Classification

Fond de carte Parcellaire Express (PCI) IGN ©

Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
MOISSY CRAMAYEL	1	AD	4	77